

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

INSERTIONS.

Nro. 51.

MERCREDI, le 11 décembre 1850.

Avis officiels.

Comme il pourrait être agréable aux autorités et aux particuliers de trouver l'occasion de se procurer les imprimés ci-après spécifiés aux prix fixés, savoir :

- a. Recueil officiel d'anciens recès fédéraux de 1291 à 1420 (à 10 batz).
- b. le Tome II et III du Recueil officiel des pièces concernant le droit public de la Suisse etc. — allemand et français — comprenant l'intervalle de 1820 jusqu'à la fin de 1848 (à 10 batz le volume).
- c. Exposé des relations commerciales entre la Suisse et la France d'un côté et l'Autriche de l'autre — (à 15 batz pour chacun des deux volumes).
- d. Rapport de la commission des experts fédéraux sur les relations commerciales de la Suisse avec l'étranger, de l'année 1844 — (à 4 batz).

on informe le public que le terme dans lequel la vente de ces imprimés aura lieu au bureau du soussigné durera jusqu'au 1 janvier 1851. A l'expiration de ce terme, on ne pourra plus avoir égard aux demandes qui seraient présentées.

Berne, le 19 novembre 1850.

L'ARCHIVISTE FÉDÉRAL.

MISE AU CONCOURS.

Est mise au concours: la place de buraliste postal aux Verrières avec un traitement annuel de fr. 600.

Les aspirants à cette place doivent transmettre leurs offres de service jusqu'au 15 décembre prochain à la direction des postes de l'arrondissement de Neuchâtel.

Berne, le 25 novembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Est mise au concours: la place d'adjoint, à la direction de l'arrondissement postal de Bâle avec un traitement annuel de fr. 1000.

Les aspirants à cette place doivent envoyer leurs offres de service jusqu'au 15 décembre prochain à la direction de l'arrondissement des postes de Bâle.

Berne, le 26 novembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de commis au bureau des postes à Lucerne. avec traitement de Fr. 500.

Les aspirants ont à s'adresser d'ici au 15 décembre prochain à la direction de l'arrondissement postal de Lucerne.

Berne, le 28 novembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place d'un facteur de poste au bureaux de poste à Bâle. Traitement annuel, 480 francs suisses.

Les aspirants doivent adresser leurs offres de service d'ici au 15 décembre prochain à la direction de l'arrondissement des postes à Bâle.

Berne, le 29 novembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la fourniture de la cire à cacheter pour les bureaux de poste suisses.

La consommation est de 2000—3000 livres par an. Les personnes qui désirent entreprendre cette fourniture, ont à faire parvenir leurs conditions avec échantillons, d'ici au 1 janvier prochain au département soussigné.

Les offres excédant 4 batz par livre, ne seront pas prises en considération.

Berne, le 3 décembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour deux places de copiste au département fédéral du commerce et des péages, avec un traitement de 800 fr. par an chacun.

Les aspirants ont à faire leurs offres par lettres affranchies d'ici au 17 courant au susdit département.

Berne, le 3 décembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

Ensuite de l'établissement d'une nouvelle direction des péages à Genève, sont mises au concours :

La place de directeur avec traitement annuel de fr.	2400
» » » secrétaire » » » » »	1400
» » » réviseur » » » » »	1200
» » » aide » » » » »	1000
» » » copiste » » » » »	800

Les aspirants ont à s'annoncer d'ici au 24 courant au département fédéral du commerce et des péages.

Berne, le 3 décembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place de conducteur dans l'arrondissement des postes d'Aarau. A cette place est attaché un traitement annuel de 700 fr.

Les aspirants doivent s'adresser d'ici à la fin du mois courant à la direction de l'arrondissement de poste à Aarau.

Berne, le 5 décembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour les places aux péages suivantes.

Les aspirants ont à faire leurs offres d'ici au 24 courant à la direction du Vème arrondissement de péages suisses, M. Sig. De la Harpe à Lausanne.

Bureau de péage principal Genève. Receveur en chef. Traitement annuel: fr. 1700.

Receveur. Traitement annuel: fr. 1600.

Contrôleur. Traitement annuel: fr. 1500.

Receveur au port. Traitement annuel: fr. 1000.

Trois aides, chacun avec un traitement annuel de fr. 700.

Quatre visiteurs, chacun avec un traitement annuel de fr. 500.

Bureau de péage principal Moillesulaz. Receveur. Traitement annuel: fr. 980.

Contrôleur. Traitement annuel: fr. 600.

Visiteur. Traitement annuel: fr. 500.

Bureau accessoire Hermance. Receveur. Traitement annuel: fr. 200.

Bureau accessoire Corsier. Receveur. Traitement annuel: fr. 700.

Aide. Traitement annuel: fr. 500.

Bureau accessoire Jussy. Receveur. Traitement annuel: fr. 300.

Bureau accessoire Thôner. Receveur. Traitement annuel: fr. 70 et 3^o/_o des recettes excédant cette somme.

Bureau de péage principal Perly. Receveur. Traitement annuel: fr. 1000.

Contrôleur. Traitement annuel: fr. 700.

Visiteur. Traitement annuel: fr. 500.

Bureau accessoire Veirier. Traitement annuel: fr. 90 et 3^o/_o des recettes excédant cette somme.

Bureau accessoire Troinex. Receveur. Traitement annuel: fr. 49 et 3^o/_o des recettes excédant cette somme.

Bureau accessoire Croix de Rozon. Receveur. Traitement annuel: fr. 600.

Bureau accessoire Charrot. Traitement annuel: fr. 100.

Bureau accessoire Soral. Receveur. Traitement annuel: fr. 200.

Bureau accessoire Sésognin. Receveur. Traitement annuel: fr. 49 et 3^o/_o des recettes excédant cette somme.

Bureau accessoire Avully. Receveur. Traitement annuel: fr. 90 et 3^o/_o des recettes excédant cette somme.

Bureau accessoire Chancy. Receveur. Traitement annuel: fr. 280.

Bureau de péage principal Meyrin. Receveur. Traitement annuel: fr. 1000.

Contrôleur. Traitement annuel: fr. 700.

Visiteur. Traitement annuel: fr. 500.

Bureau accessoire Russin. Receveur. Traitement annuel: fr. 140.

Bureau accessoire Chouilly. Receveur. Traitement annuel: fr. 70 et 3% des recettes excédant cette somme.

Bureaux accessoire Malegnin. Receveur. Traitement annuel: fr. 280.

Bureau accessoire Gd. Saconnex. Receveur. Traitement annuel: fr. 980.

Visiteur. Traitement annuel: fr. 500.

Bureau accessoire Vireloup. Receveur. Traitement annuel: fr. 280.

Bureau accessoire Bossy. Receveur. Traitement annuel: fr. 49 et 3% des recettes excédant cette somme.

Bureau accessoire Sauverny. Receveur. Traitement annuel: fr. 140.

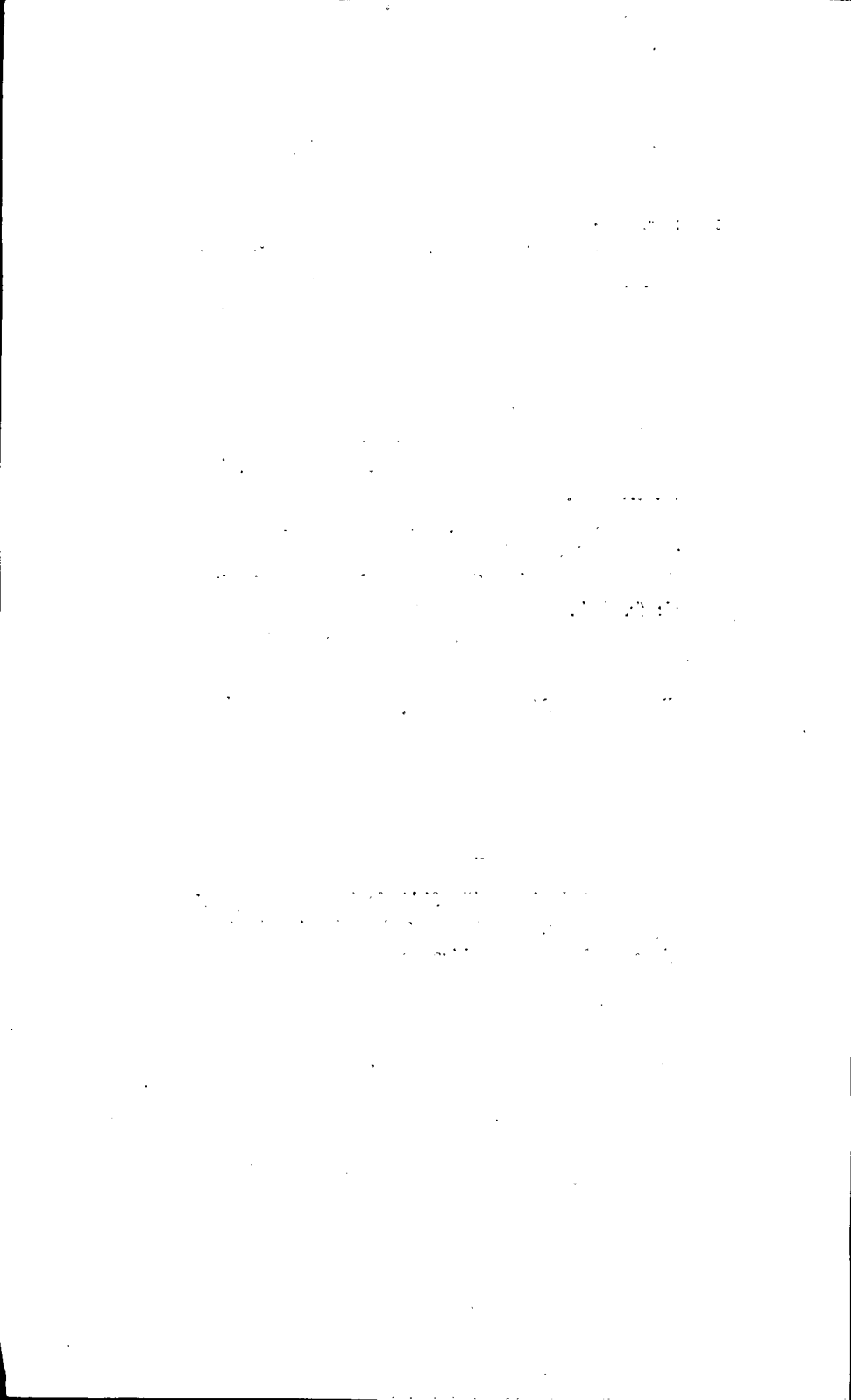
Bureau accessoire Versoix. Receveur. Traitement annuel: fr. 100.

Berne, le 4 décembre 1850.

LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

ERRATA.

Page 366 de la Feuille fédérale Nr. 52, Rapport de M. Stephenson sur l'établissement des chemins de fer, lire: de Lugano à Bellinzona.



INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1850
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	57
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.12.1850
Date	
Data	
Seite	662-668
Page	
Pagina	
Ref. No	10 055 772

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.